Image not found or type unknown

Estimation de maison en 1981

Par **Besoindeconseil**, le **03/11/2013** à **01:53**

Bonjour Je voudrais savoir à combien je peux estimer une maison que j'ai reçu en avance sur héritage en 1981 qui à été estimer à l'époque à 240 000 francs. Sachant qu'entre l'estimation et maintenant elle s'est dégradée (electricité, peinture, etc) de combien et la moins value?
Merci d'avance

Par **youris**, le **03/11/2013** à **10:13**

bjr,
une estimation peut être faite par des agents immobiliers ou notaires.
il existe des sites internet permettant d'estimer son bien.
mais cela restera des estimations qui peuvent varier jusqu'à 30 %.
dans le cas d'une donation l'estimation se fera selon la valeur actuelle du bien dans son état au moment de la donation.
surtout si c'est vous qui avez laissé dégradé ce bien.
cdt

Par **Besoindeconseil**, le **03/11/2013** à **15:08**

Merci pour votre réponse

Par **Jibi7**, le **03/11/2013** à **17:36**

UNE ESTIMATION si elle est faite par expert judiciaire ou demandee par le fisc..
tiendra compte des ventes récentes de biens équivalents dans le secteur,du prix du marché (pas très favorable en ce moment, et attribuera un taux de vetuste selons les travaux a prevoir dans le domaine des principaux corps de metiers..toiture, ravalement, isolation, electricité, chauffage plomberie etc...
un notaire ou agent immobilier a acces au fichier preval indiquant les dernieres ventes du secteur
(ne pas se fier aux petites annonces fai inclus!!)

Si c'est pour régler un partage etc..il est parfois pris en compte l'indice du cout a la

construction depuis le point de depart de la derniere evaluation..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés